



**PRÉFET  
DU FINISTÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Cabinet**

Quimper, le 14 décembre 2021

Affaire suivie par : Sophie LE MAILLOT  
Direction des sécurités  
SIDPC  
Tél : 02.98.76.29.64  
Mél : sophie.le-maillot@finistere.gouv.fr

**LE PREFET**

à

Mesdames et Messieurs les maires

Mesdames et Messieurs les présidents  
des établissements publics de coopération  
intercommunale



**OBJET :** Posture VIGIPIRATE « HIVER 2021 – PRINTEMPS 2022 » applicable à compter du 15 décembre 2021

Le Premier ministre a approuvé la nouvelle posture Vigipirate applicable à compter **du 15 décembre 2021 et jusqu'à nouvel ordre**. L'ensemble du territoire national est maintenu au niveau « **Sécurité renforcée – Risque attentat** » pour faire face à une menace terroriste qui reste durablement élevée.

Dans ce contexte, la présente posture adapte le dispositif de sécurité nationale en mettant l'accent sur :

- la sécurité des grands espaces de commerce, des lieux de rassemblement, tels que les marchés de Noël et les lieux de culte, marqués par une forte affluence lors des fêtes de fin d'année ;
- la sécurité des événements de la présidence française du Conseil de l'Union européenne (PFUE) et des élections nationales ;
- la sécurité des sites touristiques et des transports publics de personnes, en particulier lors des vacances scolaires et universitaires ;
- la sécurité des bâtiments publics (services publics, locaux associatifs ou politiques, écoles et universités), avec une attention particulière sur les établissements de santé, médico-sociaux et sociaux, ainsi que la sécurité des sites de production, de stockage et de distribution des produits de santé, ainsi que des lieux de vaccination.

Copie à : - Mmes et MM. les sous-préfets de Quimper, Châteaulin, Morlaix et Brest ;  
- Mme la présidente du conseil départemental du Finistère ;  
- M. le président de l'association des maires du Finistère.

Par ailleurs, une attention particulière sera portée en matière de vigilance et de mesures de sécurité dans et aux abords des commissariats de police et brigades de gendarmerie, notamment s'agissant des accueils. Les consignes de vigilance et d'attention aux fonctionnaires de police et aux militaires de la gendarmerie seront renouvelées, s'agissant de leur propre protection dans l'exercice de leurs missions mais également en dehors du service.

Enfin, la mobilisation des forces de sécurité intérieure pour la protection des élus demeure d'actualité.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir porter une attention particulière :

- à la sécurisation des lieux placés sous votre autorité et la protection de leurs abords, notamment ceux abritant des bureaux de vote lors des élections présidentielles et législatives ;
- à la sécurisation des sites à fortes affluences saisonnières et à des pics de fréquentation durant les vacances scolaires ;
- à la sécurisation des lieux de culte notamment lors des fêtes religieuses de fin d'année ;
- à la sécurisation des grands événements culturels se déroulant sur vos communes en invitant les organisateurs à adapter les mesures de sécurité qui leur incombent, en adéquation avec la fréquentation saisonnière et en portant une attention particulière aux abords des sites, ainsi qu'aux entrées et sorties des spectacles et rassemblements ;
- au maintien de la vigilance dans le domaine des transports, dans les bâtiments publics et lieux de forts rassemblements, tels que grands magasins (notamment lors des fêtes de fin d'année), marchés de Noël, salons d'exposition, foires, activités artisanales (vigilance, contrôle des sacs, signalement aux autorités de police compétentes des comportements suspects et des colis abandonnés).

La menace associée aux attaques par véhicules-béliers est toujours d'actualité et je vous demande de veiller au renforcement des dispositifs de protection passive (plots, barrières, blocs en béton, etc.) mis en place sur les lieux et artères les plus fréquentés ainsi que lors de manifestations organisées par des opérateurs privés.

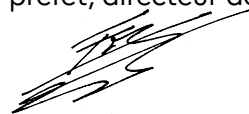
Tout comportement suspect doit être rapporté aux forces de l'ordre en composant le 17.

Je vous rappelle que plusieurs guides de bonnes pratiques et des référentiels adaptés aux secteurs d'activité concernés sont disponibles sur les sites suivants :

- <http://www.sgdsn.gouv.fr/vigipirate>
- <http://www.interieur.gouv.fr>
- <http://www.culturecommunication.gouv.fr>

Je vous remercie de votre implication constante au service de la protection de la population.

Le préfet,  
Pour le préfet,  
Le sous-préfet, directeur de cabinet,



David FOLTZ